

**MISSION D'ASSISTANCE À MAÎTRISE D'OUVRAGE (AMO)
RELATIVE À L'ÉTUDE DE FAISABILITÉ D'UNE ISOLATION THERMIQUE DES
FAÇADES ET À L'EXPERTISE STRUCTURELLE PRÉALABLE À LA
DEFINITION DES SOLUTIONS DE RÉHABILITATION ÉNERGÉTIQUE
DU SIÈGE SOCIAL DE LA CPAM DE L'AUBE**



**Règlement de Consultation
(R.C)**

Mission AMO – Expertise Structurale Et Isolation des Façades

Marché n°2026-02CPAM101

**POUVOIR ADJUDICATEUR / MAÎTRE D'OUVRAGE
Caisse Primaire d'Assurance Maladie de l'Aube**

113 rue Étienne Pédron, 10030 Troyes

Le pouvoir adjudicateur est représenté par :

Monsieur le directeur : Monsieur Gilles GROUVEL

Date limite de réception des offres :
Le jeudi 30 avril 2026 à 12h00

Visite obligatoire :
Prendre rendez-vous au 06 07 31 72 24

SOMMAIRE

1	ARTICLE 1 : OBJET ET FORME DU MARCHÉ.....	3
1.1	Le contexte	3
1.2	L'objet du marché	3
2	ARTICLE 2 : CONDITIONS DE LA CONSULTATION.....	3
2.1	Visite obligatoire	3
2.2	Variante	3
3	ARTICLE 3 : DOSSIER DE CONSULTATION	4
4	ARTICLE 4 - MODALITÉS DE PRÉSENTATION D'UNE OFFRE	4
4.1	Contenu de l'offre	4
5	PRÉSENTATION DE L'OFFRE	5
6	ARTICLE 6 - JUGEMENT DES CANDIDATURES ET DES OFFRES	6
7	ARTICLE 7 - RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES	8

1 ARTICLE 1 : OBJET ET FORME DU MARCHÉ

1.1 Le contexte

La CPAM de l'Aube entreprend, un projet de rénovation énergétique de son siège social, située au 113 rue Étienne Pédron, 10030 Troyes.

1.2 L'objet du marché

Le présent marché d'assistance à la maîtrise d'ouvrage a pour objet la rénovation thermique des façades, limitée aux phases d'études, incluant une expertise structurelle et une étude de faisabilité du siège social de la CPAM de l'Aube. Les travaux se réalisent sur site occupé.

Les caractéristiques techniques ainsi que les recommandations figurent dans le Cahier des Clauses Particulières. Les soumissionnaires au présent marché sont tenus de s'y conformer s'ils souhaitent présenter une offre.

Procédure : Marché à Procédure Adaptée (MAPA) en application du Code de la commande publique.

2 ARTICLE 2 : CONDITIONS DE LA CONSULTATION

2.1 Visite obligatoire

Dans le cadre de la présente mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage, une visite obligatoire est organisée afin de permettre aux candidats d'appréhender le contexte, les enjeux et les contraintes du projet.

La participation à cette visite conditionne la recevabilité de l'offre. Une attestation de visite sera remise à l'issue de celle-ci et devra impérativement être jointe à l'offre.

Les candidats devront préalablement prendre rendez-vous auprès du responsable du marché :
M. Christophe HAIMEZ
Tel : 06 07 31 72 24

Le rendez-vous est fixé à l'entrée du site de l'Aube, 113 rue Étienne Pédron, 10030 Troyes.

Cette visite a pour objet de permettre aux candidats de prendre connaissance du siège social de la CPAM de L'Aube et de son environnement, d'identifier les contraintes techniques, et fonctionnelles et organisationnelles, d'apprécier les conditions d'exécution de la mission.

En conséquence, ils ne pourront, après notification du marché, se prévaloir d'une méconnaissance des conditions d'exécution pour remettre en cause le contenu de leur offre, ni solliciter de rémunération complémentaire à ce titre.

En cas d'empêchement dûment justifié, une visite complémentaire pourra être organisée à titre exceptionnel, sous réserve d'en faire la demande préalable auprès du responsable du marché.

2.2 Variante.

Les candidats doivent impérativement répondre à la solution de base, dont les caractéristiques figurent dans le CCP, sous peine de voir leurs offres rejetées. Les variantes ne sont pas autorisées.

3 ARTICLE 3 : DOSSIER DE CONSULTATION

Le DCE contient les documents suivants :

- L'acte d'engagement (AE)
- La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF)
- Le Cahier des Clauses Particulières (CCP)
- Le Règlement de la Consultation (RC)
- Le Cadre Réponse Mémoire Technique
- Le Cahier des Clauses Administratives Générales – Prestations Intellectuelles, (CCAG PI) applicable aux marchés publics de prestations intellectuelles, approuvé par l'arrêté du 30 mars 2021 (non fourni, réputé connu des candidats)
- Les formulaires en vigueur : DC1, DC2 et DC4 si sous-traitance, que le candidat joindra à son offre à télécharger en ligne,

Ce DCE est disponible gratuitement sur le site <https://www.marches-publics.gouv.fr>
Aucune demande d'envoi de DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur attire l'attention des candidats qu'il est de leur responsabilité de déclarer des coordonnées valides. Les adresses électroniques indiquées pour le téléchargement seront les seules adresses utilisées pour informer les candidats des éventuelles modifications du dossier de consultation et transmettre les compléments d'information pendant la période de consultation ainsi que pour informer les candidats du résultat de la procédure et effectuer la notification éventuelle aux attributaires.

Pour les candidats qui téléchargeraient les dossiers de consultation sans authentification ou si l'adresse communiquée est erronée, il est de leur responsabilité de consulter régulièrement le dossier disponible sur le profil acheteur du pouvoir adjudicateur pour vérifier si des modifications ont été apportées au dossier de consultation ou si des questions et des réponses ont été publiées.

Par conséquent, la responsabilité de l'acheteur public ne saurait être recherchée si le candidat a communiqué une adresse erronée, s'il n'a pas souhaité s'identifier, ou s'il n'a pas consulté ses messages en temps et en heure.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

4 ARTICLE 4 - MODALITÉS DE PRÉSENTATION D'UNE OFFRE

4.1 Contenu de l'offre

L'offre du candidat doit être entièrement rédigée en langue française et exprimées en EURO.

Cette offre contiendra les éléments suivants :

- Les formulaires DC1, DC2, DC4 dûment complétés, datés et signés en original. Ces formulaires sont disponibles sur le Portail de l'Economie, des Finances, de l'Action et des Comptes publics : "<http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-marches-publics>", ou le Document Unique de Marché Européen (DUME),
- Mémoire Technique, comprenant une liste de références en rapport avec l'objet de ce marché,
- Les Cahier des Clauses Particulières/ Acte Engagement et le DPGF complétés et signés,
- D'une manière générale, toute pièce que le candidat juge nécessaire pour expliciter son offre.

Les offres devront être remises **au plus tard pour le 30 avril 2026 à 12 heures.**

5 PRÉSENTATION DE L'OFFRE

La présente procédure a fait l'objet d'un avis d'appel public à la concurrence publié sur le site <https://www.marches-publics.gouv.fr> Le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) est à télécharger sur le site: <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics, le candidat n'est pas dans l'obligation de s'identifier sur la plate-forme <https://www.marches-publics.gouv.fr> pour consulter et/ou retirer tout ou partie des documents et fichiers constituant le dossier de candidature.

Le candidat est prévenu qu'en cas de téléchargement anonyme, il renonce à recevoir directement par mails d'alertes les informations de modifications de la consultation.

C'est pourquoi il est recommandé au candidat de s'identifier lors du téléchargement des pièces du dossier de consultation, ce qui lui permettra de s'assurer d'être tenu informé par voie électronique des éventuels éléments complémentaires intervenants avant la clôture du délai limite de remise des plis.

En cas de difficulté quant au téléchargement du DCE, le candidat est invité à consulter l'aide en ligne « <https://www.marches-publics.gouv.fr/entreprise/aide/assistance-telephonique> ».

Les offres dématérialisées doivent être adressées par voie électronique à l'adresse suivante : « <https://www.marches-publics.gouv.fr> »

Le pouvoir adjudicateur de ce marché ne pourra être tenu responsable des dommages, troubles, etc..., directs ou indirects qui pourraient résulter de l'usage lié au fonctionnement du site utilisé dans le cadre de dématérialisation des procédures.

La transmission des plis sur un support physique électronique (*CD-ROM, disquette ou autre support matériel*) n'est pas autorisée (seules sont autorisées les copies de sauvegarde, cf. infra). Le fuseau horaire de référence est celui de (*GMT+01 :00*) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid.

Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé. Dans ces conditions, il est conseillé aux candidats de soumettre leurs documents à un anti-virus avant envoi.

Les candidats peuvent également transmettre, dans les délais impartis pour la remise des plis, une copie de sauvegarde sur support physique électronique ou sur support papier. Cette copie est transmise à l'adresse postale de la CPAM de l'Aube, sous pli scellé et comporte impérativement la mention "copie de sauvegarde" en plus des mentions suivantes :

**« NE PAS OUVRIR »
MAPA 2026-02CPAM101**

**CPAM DE L'AUBE HD
113 rue Etienne Pedron
TSA99998
10001 TROYES CEDEX
MISSION D'ASSISTANCE À MAÎTRISE D'OUVRAGE (AMO)**

Les coordonnées du soumissionnaire.

Les documents transmis par voie électronique seront re-matérialisés après l'ouverture des plis (*d'une part pour faciliter l'analyse de l'ensemble des documents dématérialisés et d'autre part, en cas d'attribution, pour les faire signer par le pouvoir adjudicateur*).

Recommandations sur le format de transmission

Les éléments relatifs à la candidature et à l'offre sont présentés sous forme de fichiers distincts, dont la dénomination – ou nom de fichier – permet clairement de déterminer, pour chaque fichier, s'il est relatif à la candidature ou à l'offre du candidat.

a) Format des fichiers

Il est recommandé :

De ne pas utiliser certains formats, notamment les « .exe » et les « .bat »,
De ne pas utiliser certains outils, notamment les « macros »,
De faire en sorte que le lot de fichiers constituant l'offre ne soit pas trop volumineux. En effet, le caractère volumineux des fichiers est de nature à accroître le délai de transmission du pli et engendre ainsi un risque de réception hors délai.

b) Nom des fichiers

Il est recommandé :

- D'éviter les caractères spéciaux tels que ; , / \ ° : * ? < (liste non exhaustive),
- De privilégier les caractères alphanumériques et l'underscore.

En cas d'utilisation d'un fichier zip et afin de faciliter l'extraction des documents contenus dans ce fichier, il est également recommandé de limiter le nombre de caractères dans le nom du fichier zippé.

c) Lisibilité

Dans l'hypothèse où le candidat prévoit d'insérer dans sa transmission électronique, des documents non fournis par la CPAM de l'Aube, ces documents doivent être scannés avec une définition suffisante garantissant leur lisibilité (minimum 150 dpi).

6 ARTICLE 6 - JUGEMENT DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Pour avoir accès à la commande publique, le candidat ne doit pas être dans une des situations l'interdisant de soumissionner à un marché public (*art.43 du code des marchés publics*).

Les candidatures seront analysées au regard de l'adéquation des entreprises à l'objet du marché. L'autorité adjudicatrice écartera les candidatures irrecevables.

L'autorité adjudicatrice choisit librement l'offre qu'elle juge économiquement la plus avantageuse, en tenant compte des critères classés par ordre de priorité :

Suivant le classement :

Critères et Sous-critères	Pondération
1 Critère : valeur technique de l'offre du candidat	60%
<p>1.1 Sous-critère : note descriptive de la compréhension du projet et des contraintes associés appréciée au regard portant notamment sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ L'analyse du contexte existant et des caractéristiques du bâti ; ▪ La prise en compte des contraintes structurelles, des façades existantes, des interfaces techniques et de la réhabilitation en site occupé ; ▪ L'identification des enjeux liés à la performance énergétique des façades (pertinence des solutions d'isolation envisagées) ; ▪ Les moyens humains affectés à la mission (composition de l'équipe, qualifications, expérience, CV, diplômes, attestations) ; ▪ L'expérience sur des projets similaires en réhabilitation énergétique ; <p>Pour mémoire, le maître d'ouvrage souhaite a minima disposer des compétences suivantes : un bureau d'études structure, un bureau d'études en simulation thermique dynamique (STD) et un bureau d'études en performance environnementale.</p>	20%
<p>1.2 Sous-critère : méthodologie de réalisation de la mission appréciée au regard de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ L'organisation de l'équipe et la méthodologie proposée ; ▪ La compréhension des attentes du maître d'ouvrage et la capacité à y répondre ; ▪ La gestion des contraintes et des nuisances potentielles ainsi que les mesures proposées pour les limiter ; ▪ Les modalités de préparation, de suivi et de réalisation des prestations ; ▪ La capacité à produire les livrables nécessaires à la consultation de maîtrise d'œuvre dans des délais compatibles avec le calendrier de l'opération ; 	25%
<p>1.3 Sous-critère : planning et délais d'exécution appréciée au regard de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ La cohérence et le phasage du planning proposé ; ▪ Le respect global des délais de la mission ; ▪ La pertinence des délais annoncés pour la production des livrables ▪ Estimation financière par phase ; 	15%
<p>2 Critère : prix des prestations</p> <p>Le classement de la proposition la plus intéressante, tel que défini lors du jugement des offres ne pourra être modifié lors de la mise au point du marché. L'analyse se fera selon la formule ci-dessous :</p> <p>30 X (Prix de l'offre la moins disante / Prix de l'offre du candidat noté)</p>	30%
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Prix du coût de la prestation ; 	15%
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Décomposition du prix ; 	15%
3 Critère : développement durable	10%
<p>Le candidat présentera une note méthodologique sa démarche environnementale adaptée aux missions attendues par la CPAM de L'Aube (organisation, réduction des impacts, pratiques internes, outils, ...)</p>	10%

La procédure étant une procédure adaptée, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de négocier avec l'ensemble des soumissionnaires au présent marché. La négociation se fera alors par le biais d'E-Mail adressée à chaque postulant.

7 ARTICLE 7 - RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Les candidats peuvent adresser des questions écrites, au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des offres sur le profil acheteur de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) de l'Aube, accessible à l'adresse : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Les questions seront obligatoirement posées via cette plateforme de dématérialisation.

Ces questions feront l'objet de réponses écrites envoyées via le profil acheteur de la CPAM de l'Aube à tous les candidats ayant retiré le dossier avec identification, au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres.

Le titulaire

A

Le

(Cachet, nom du responsable et signature)

Pour la CPAM de l'Aube

Monsieur **Gilles GROUVEL, directeur**
Pouvoir adjudicateur du présent marché